



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Financement des lycées agricoles privés

Question au Gouvernement n° 641

### Texte de la question

#### FINANCEMENT DES LYCÉES AGRICOLES PRIVÉS

**Mme la présidente** . La parole est à Mme Marie-France Lorho.

**Mme Marie-France Lorho** . Madame la ministre de l'agriculture, la décroissance inexorable du nombre d'agriculteurs est, depuis le lendemain de la seconde guerre mondiale, un sujet d'inquiétude constant. Alors que la France comptait 2,5 millions de gérants d'exploitations agricoles en 1955, le dernier recensement de 2020 annonçait moins de 500 000 agriculteurs du même grade. Le nombre de travailleurs agricoles ne concerne plus que 1,5 % de la population active et 43 % des exploitants agricoles sont âgés de plus de 55 ans.

Dans cette perspective, la formation de nos futurs agriculteurs est un enjeu crucial : autant pour assurer notre souveraineté alimentaire que pour conserver notre crédibilité de sixième exportateur mondial, nous devons encourager la formation des agriculteurs de demain. Les établissements d'enseignement technique agricole privés sous contrat avec l'État représentent les trois quarts des établissements scolaires relevant de l'enseignement agricole. Ils accueillent près de 60 % des élèves et étudiants, affiliés à différentes branches.

Beaucoup de ces établissements relèvent du Conseil national de l'enseignement agricole privé, le Cneap, qui nous a alertés avec gravité sur les difficultés qu'ils rencontraient, en raison de la réduction des subventions suite à la révision du mode de calcul décidée en 2022. Cette nouvelle méthode, qui prend en compte la part de financement direct de l'État, exclut les contributions régionales, ce qui a pour effet de diminuer significativement les subventions. Selon ce réseau, le manque à gagner s'élèverait à près de 40 millions d'euros.

Du fait de l'inflation, certains lycées agricoles privés ne peuvent plus survivre sans de tels subsides et devront sans doute bientôt mettre la clef sous la porte. Alors que nous avons besoin que se renouvelle une génération d'agriculteurs en partance pour la retraite, le soutien aux lycées agricoles privés est essentiel. Quelles dispositions prendrez-vous pour répondre à leurs difficultés de financement ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

**Mme la présidente** . La parole est à Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

**Mme Annie Genevard**, *ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire* . Je partage votre attachement à l'enseignement agricole dans lequel le privé prend toute sa part. Vous avez raison de rappeler son importance au regard de l'enjeu du renouvellement des générations pour assurer la pérennité de notre agriculture et améliorer notre souveraineté alimentaire.

Le Cneap est une instance nationale que je connais bien et il a engagé contre l'État une démarche contentieuse pour contester le montant des subventions versées. C'est une situation dont j'hérite et qui n'est pas nouvelle.

Elle trouve sa racine dans les lois de décentralisation d'il y a vingt ans, qui n'ont pas eu, en la matière, le même effet bénéfique en termes d'équité de traitement et de financement du fonctionnement des établissements privés que dans l'éducation nationale. Je comprends la demande qui est faite par les établissements agricoles privés, et c'est pourquoi, vous y verrez un nouveau signe de mon attachement à ce réseau, dès la réception du courrier m'informant de ce contentieux, j'ai souhaité réunir une commission de conciliation à une date imminente. J'espère ainsi trouver un accord avec les établissements agricoles privés de sorte qu'ils puissent bénéficier de moyens de fonctionnement à la hauteur des enjeux, tout en restant compatibles avec les capacités budgétaires de notre pays. En tout cas, soyez assurée que j'y attache une très grande importance. Je vous tiendrai informée des suites de cette commission de conciliation.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-France Lorho](#)

**Circonscription :** Vaucluse (4<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 641

**Rubrique :** Enseignement privé

**Ministère interrogé :** Agriculture, souveraineté alimentaire

**Ministère attributaire :** Agriculture, souveraineté alimentaire

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 mai 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 7 mai 2025